

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Priscilla Dupont-Jutras

<https://www.cadre21.org/membres/513bbf186667cdadf3e55c20>

Date d'obtention : 2021-03-16 13:39:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode qui nous permet de mieux comprendre les rôles et les responsabilités de chacun dans un cas de sextage. Elle permet également d'agir rapidement et efficacement afin de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime. Elle permet d'uniformiser nos pratiques.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me donnera un cadre d'intervention, une démarche claire qui sera aidante, bienveillante, efficace et rapide. Elle m'outillera sur les meilleures attitudes et interventions à préconiser et celles à éviter.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Ne pas consulter les images/vidéos de la victime.
- Limiter mes interventions auprès d'un élève ayant posé un acte malveillant: ne pas le questionner, confisquer le cellulaire et appeler au service de police.
- Limiter mes interventions/mes questions aux questions incluses dans la trousse Sexto pour éviter de "mettre des mots dans la bouche de la victime" et éviter de poser des questions qui amènerait la victime à se sentir juger afin que le service de police puisse réutiliser le tout dans un processus judiciaire.